

comploté. Il a parlé d'un article qu'il n'a certainement pas lu, car je ne l'ai pas vu moi-même. Toutefois, il est disposé à m'accuser ou à accuser sans motif le parti conservateur de comploter; par conséquent, je crois avoir le droit d'expliquer les circonstances.

Pendant la soirée, le ministre des Finances (M. Sharp) a proposé la troisième lecture. Alors, M. l'Orateur suppléant, agissant en votre nom, monsieur l'Orateur, a mis la proposition aux voix. Il a déclaré: «Les «non» l'emportent». Sur ce, le ministre des Transports (M. Hellyer) s'est immédiatement levé avec ses collègues et a demandé un vote. Voyant cela, le parti conservateur, sans s'associer à un autre parti politique, a entrepris de convoquer à la Chambre tous ses membres qui se trouvaient à Ottawa, pour prendre part au vote. Ce vote a entraîné la défaite du gouvernement, défaite à laquelle visaient mon chef et tous les membres de notre parti depuis la présentation de cette mesure financière. Nous avons gagné.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. J'ai pensé qu'il convenait de permettre au député de donner quelques mots d'explication, car il avait été personnellement mêlé au débat. Comme les députés le savent, le devoir de la présidence à cette étape est de décider si, à première vue, la question de privilège est bien fondée. Je n'ai pas l'intention d'étouffer le débat. Si les députés pensent pouvoir me convaincre qu'il y a ou qu'il n'y a pas question de privilège, je vais les écouter. J'insiste pour que tout apport au débat se rattache directement à ce point en particulier.

**L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur l'Orateur, je tiens à vous signaler, à vous et à la Chambre, que la question de privilège paraît bien fondée. J'ai écouté la télévision hier soir entre 9 h. 30 et dix heures, et aussi à 11 heures. J'ai entendu le premier ministre qui s'entretenait avec deux membres de la tribune des journalistes. J'ai pris note de ce qu'il disait et si mes notes ne sont pas exactes, le premier ministre pourra toujours apporter les vérifications voulues. Je l'ai entendu prononcer les paroles suivantes, alors qu'il parlait de la tenue possible d'élections, «Pas au moyen d'une tromperie comme celle de lundi soir».

Or, monsieur l'Orateur, ce qu'il a dit, au fond, au cours de la conférence de presse, c'est que lundi soir, au moment du scrutin à l'étape de la troisième lecture du bill n° C-193 il y a eu tromperie. J'ai bien pris soin

[M. Coates.]

de noter ces mots. Je me suis demandé ce que le premier ministre entendait par la tromperie de lundi soir.

C'est jeter le blâme sur tous les députés qui étaient à la Chambre lundi soir. Il n'y a pas eu de tromperie. Il n'y a pas eu de fraude. Les députés qui étaient ici lundi soir, l'étaient pour remplir leur devoir envers le pays.

• (3.00 p.m.)

Nous avons pris part au débat de l'après-midi et nous comptons continuer, après le souper, l'étude du bill pour aborder ensuite la troisième lecture, méthode normale dans un cas analogue. Il n'y a pas eu, à ma connaissance, tromperie de la part d'aucun député; nous faisons notre devoir. Nous étions à la Chambre. Nous n'étions pas en vacances, nous.

S'il y a eu tromperie, monsieur, ce doit être de la part des députés libéraux qui n'étaient pas ici pour voter et appuyer le gouvernement. Voilà où il y eu peut-être tromperie. Peut-être est-ce là ce que veut dire le premier ministre. Mais il a laissé entendre aux Canadiens et au pays tout entier que c'est par quelque truc ou tromperie que la Chambre des Communes a rejeté une motion du gouvernement. Pour ma part, en tant que député je réprime et cet acte et cette déclaration du premier ministre. Cela rejait sur tous les députés qui étaient ici ce soir-là et je ne supporterai pas que l'on jette ainsi des doutes sur mon intégrité de député. (*Applaudissements*)

Cette assertion, monsieur l'Orateur, jetait le discrédit sur l'institution de la Chambre des communes. Le premier ministre de notre pays, qui est responsable de la conduite de la Chambre des communes, s'adresse à la nation et déclare qu'il s'y machine une tromperie, que le gouvernement ne peut mener à bien les travaux parce que la Chambre est fourbe et qu'elle use de tromperie pour lui faire échec. C'est là l'impression que le premier ministre a laissée au public et c'est ce qui explique que nous posons la question de privilège.

Le député de Kamloops l'a signalé, monsieur l'Orateur, en jetant le discrédit sur certains députés et sur l'ensemble de la Chambre, le premier ministre le jette aussi sur la présidence. C'est que l'Orateur suppléant occupait alors le fauteuil. Si vous vous reportez, monsieur l'Orateur, à la page 6894 et aux pages suivantes du harsard, vous constaterez que l'Orateur suppléant a suivi les instructions de la Chambre. Il a observé le Règlement et fait inscrire la motion dans l'ordre